

Pourquoi instaurer un revenu inconditionnel ?



Michel Lapesant

Baptiste Mylondo

Pas de
revenu inconditionnel
sans un
revenu maximum acceptable

Mais Où Comment

Juin 2012

Prix
indicatif

2 €

En raison d'une vision plutôt buissonnante de l'histoire (et plus du tout linéaire) les objecteurs de croissance (OC) font de la politique en s'engageant dans des expérimentations sociales et écologiques minoritaires : les OC sont des héritiers du socialisme utopique, qui pensaient que le partage des idées passaient par l'essaimage et la « propagande par le fait ».

Ne croyant plus qu'une prise préalable des pouvoirs institutionnels permettrait de changer le monde, les objecteurs de croyance manifestent leur visibilité plus dans un travail idéologique de projet que dans l'élaboration d'un programme. Cela ne les empêche pas néanmoins de commencer à envisager quelques mesures concrètes, des propositions programmatiques, de « belles revendications » : parmi celles-ci, l'instauration d'un revenu inconditionnel, mais aussi une réduction drastique du temps de travail, la décision immédiate d'arrêt le plus rapide possible des nucléaires, des régies territoriales de l'énergie, de l'eau, du logement, de la santé et du foncier pour protéger/établir les gratuités.

Pourquoi instaurer un revenu inconditionnel ?

I. Pourquoi repenser la politique sociale ?

Deux constats conduisent à questionner la politique sociale menée contre la pauvreté et le chômage au cours des dernières décennies.

Constat n°1 : **Persistance de poches de pauvreté**

En France, depuis plus de dix ans, le taux de pauvreté reste stable. La pauvreté monétaire touche entre 7% et 13% de la population suivant le seuil de pauvreté pris en compte (50% ou 60 du revenu médian). Plus de quatre millions de français vivent ainsi avec moins de 750 € par mois, et ils sont près de huit millions à vivre avec moins de 900 € par mois. Des statistiques indignes d'un pays aussi riche que le nôtre. Malgré les politiques mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté, la France s'avère incapable de faire disparaître les poches persistantes de pauvreté au sein de notre société.

La création en 1988 du RMI, censé instaurer une couverture sociale universelle, a certes constitué une avancée sociale majeure, mais ce type de dispositif a désormais atteint ses limites. Les aménagements apportés par l'adoption du RSA, censé supprimer les trappes à

inactivité, ne semblent pas suffisants, entraînant finalement de nouvelles trappes à pauvreté par précarisation de l'emploi.

Les failles de la couverture sociale contre la pauvreté (les minima sociaux, qui sont le dernier filet de sécurité) sont de trois ordres :

1. Existence d'une exclusion de droit :

- Certaines catégories de pauvres sont oubliées des dispositifs de protection sociale contre la pauvreté. Les dispositifs ciblés, soumis à certaines conditions d'attribution, entraînent en effet une exclusion de droit, écartant certains pauvres des bénéficiaires potentiels. Ainsi, les jeunes adultes de moins de 25 ans, ou encore les chômeurs en fin de droits vivant en concubinage avec un travailleur, ne peuvent bénéficier du RSA-socle.

2. Existence d'une exclusion de fait :

- Certains pauvres répondant aux conditions d'attribution des minima sociaux peuvent subir une exclusion de fait, et ce pour trois raisons tenant aux caractéristiques des minima sociaux et du système de protection sociale :
 1. Pour bénéficier de certains minima sociaux, les individus les plus démunis doivent accepter des contreparties (s'engager dans un parcours d'insertion, rechercher activement un emploi, etc.). Pour les publics les plus marginalisés, ces contreparties peuvent constituer un obstacle les conduisant à renoncer au bénéfice de ces aides sociales. Parallèlement, le renforcement de certaines contreparties requises (la définition de l'offre d'emploi raisonnable par exemple) peut finir par rendre les prestations sociales plus « coûteuses » (socialement

et symboliquement) qu'utiles pour les bénéficiaires potentiels.

2. Les minima sociaux actuels, versés sous conditions de ressources, entraînent une stigmatisation des bénéficiaires qui peut conduire certains d'entre eux à ne pas demander à bénéficier d'une aide sociale, afin d'éviter l'humiliation du guichet.
3. Le système des minima sociaux et, plus largement, l'ensemble du système de protection sociale, rassemble de nombreuses prestations dans un enchevêtrement de dispositifs dont certains peuvent être cumulés, d'autres non, qui ne répondent pas tous aux mêmes conditions d'attribution, ne sont pas gérés par les mêmes organismes, etc. S'y retrouver dans ce maquis de dispositifs nécessite une connaissance du système de protection sociale (qui évolue) qui échappe parfois aux personnes chargées de les mettre en œuvre, et que l'on ne saurait attendre des bénéficiaires potentiels. Ainsi, faute de connaître les prestations existantes, certains pauvres ne sollicitent pas les aides auxquelles ils peuvent légitimement prétendre.

3. Insuffisance des prestations :

- Même lorsqu'ils répondent aux conditions d'attribution des dispositifs d'aide sociale, même lorsqu'ils ont connaissance de ces dispositifs et qu'ils font effectivement la demande pour en bénéficier, acceptant les contreparties requises et l'humiliation du guichet, le montant des prestations versées ne permet pas toujours aux pauvres de sortir de la pauvreté.

La situation est critique pour les couples de Rmistes ou de travailleurs précaires, pour les retraités disposant de faibles pensions, et pour les parents isolés qui bénéficient de minima sociaux nettement inférieurs au seuil de pauvreté.

Ces trois constats rappellent la nécessité, déjà perçue lors de la création du RMI en 1988, de créer une couverture sociale universelle et inconditionnelle garantissant à chaque citoyen un niveau de vie minimum au moins égal au seuil de pauvreté.

Constat n°2 : **Persistance d'un chômage de masse**

Éternelle priorité des gouvernements successifs, la lutte contre le chômage donne des résultats mitigés, les politiques menées parvenant parfois à empêcher le taux de chômage de grimper, mais très rarement à faire effectivement baisser le nombre de demandeurs d'emploi.

Les politiques de l'emploi menées au cours des vingt dernières années reposent principalement sur quatre leviers :

1. **Le traitement statistique du chômage** qui consiste à faire disparaître des statistiques officielles certaines catégories de demandeurs d'emploi en leur proposant des formations, des stages, ou en les dispensant de recherche d'emploi.
 - Ce traitement statistique ne saurait apporter une réelle réponse au problème du chômage.
2. **Le partage de l'emploi par réduction du temps de travail** des actifs employés.
 - Application de ce principe, les « 35 heures » suscitent aujourd'hui une adhésion mitigée au sein de la société,

certaines regrettant une trop forte rigidité dans sa mise en œuvre et la stagnation du pouvoir d'achat qu'elles auraient entraînée.

3. **Le soutien à l'embauche de publics prioritaires** par la création d'emplois aidés.

- Ces politiques coûteuses, souvent utilisées (emplois jeunes, CIE, CAE, etc.), n'offrent qu'une réponse temporaire dans un contexte de chômage conjoncturel mais ne saurait répondre au chômage de masse que nous connaissons depuis plus de trente ans.

4. **L'incitation à la recherche d'emploi** par l'instauration d'incitations financières positives à la reprise d'emploi (prime pour l'emploi, prime de retour à l'emploi, RSA), l'instauration d'incitations financières négatives (indemnités chômage dégressives, réduction de la durée d'indemnisation) ou le renforcement du contrôle des chômeurs et des conditions de versement de leurs allocations (révision des critères de recherche d'emploi et d'offres raisonnables, etc.).

- Ces politiques postulent le manque de motivation des demandeurs d'emploi ou leur trop grande exigence quant à l'emploi recherché. Toutefois, ce raisonnement ne saurait résister à une étude sérieuse de la situation du marché de l'emploi et ne peut conduire qu'à une détérioration des conditions de travail et à une précarisation de l'emploi par l'acceptation forcée « d'offres raisonnables ».

L'échec plus ou moins grand des politiques de lutte contre le chômage menées jusqu'à présent invite à concevoir des réponses

innovantes, des politiques plus réalistes, plus efficaces, et surtout plus humaines.

II. Le revenu inconditionnel : une couverture sociale universelle

Qu'est-ce que le revenu inconditionnel ?

- Le revenu inconditionnel est une prestation monétaire, versée mensuellement à chaque citoyen (à titre individuel et toute sa vie), sans aucune condition ni contrepartie, et qui constitue un socle de revenu inaliénable visant à garantir à tous un niveau de vie suffisant pour accéder aux « biens et services essentiels ».

Objectif n°1 : Éradiquer la pauvreté

Le revenu inconditionnel permet de répondre efficacement à la question de la pauvreté dans sa définition statistique et monétaire. Il consiste en effet à verser un revenu au moins égal au seuil de pauvreté, à chaque citoyen, sans aucune condition ni contrepartie, évitant ainsi les failles des dispositifs actuels de lutte contre la pauvreté :

- Versé sans condition ni contrepartie, il n'entraîne aucune exclusion de droit ou de fait, contrairement aux actuels minima sociaux.
- Fixé à un montant suffisant, il permet effectivement de sortir les plus démunis de la pauvreté en leur garantissant l'accès aux biens et services essentiels.

Le revenu inconditionnel instaure donc une véritable couverture sociale universelle se substituant au filet de sécurité émaillé de notre système de protection sociale.

Objectif n°2 : Supprimer le chômage

Le revenu inconditionnel peut apporter une réponse efficace et humaine à la question du chômage en s'appuyant sur trois principes d'action.

1. Ne plus enfermer les chômeurs dans une recherche stérile d'emploi :

En exigeant des chômeurs qu'ils consacrent leur temps à la recherche d'un emploi qui se fait rare pour mériter le versement de leurs allocations, on les empêche de concourir au fonctionnement de la société, on bride leur utilité sociale. Cette approche est contreproductive. Il convient donc de changer le regard que l'on porte sur les personnes sans emploi, de ne plus voir les chômeurs comme des inactifs inutiles tant qu'ils n'ont pas trouvé ou retrouvé un travail. Les chômeurs doivent au contraire être considérés comme de véritables actifs, des créateurs d'activités (économiques ou non).

Le revenu inconditionnel conduit à reconnaître l'utilité sociale des chômeurs en les faisant bénéficier, comme les autres membres de la société, d'une couverture sociale universelle, suffisante et inconditionnelle. Cela permettrait d'apporter une première réponse à la question du chômage en libérant de leur quête obsédante d'emploi ceux, parmi les chômeurs, qui seraient sans doute plus heureux et plus utiles à la société s'ils avaient la possibilité de se livrer aux activités sociales de leur choix.

2. Permettre aux travailleurs qui le souhaitent de quitter leur emploi au profit des chômeurs désireux de travailler :

Cette possibilité offerte aux chômeurs est également offerte à ceux, parmi les travailleurs, qui préféreraient se rendre utiles à la société autrement que par l'emploi qu'ils occupent à regret. Bénéficiaires d'une couverture sociale universelle, ces travailleurs malheureux pourraient laisser leur emploi à ceux, parmi les chômeurs, qui sont désireux de travailler.

3. Inciter les travailleurs à réduire leur temps de travail et à partager leur emploi :

Le revenu inconditionnel est une prime à la réduction du temps de travail et au partage de l'emploi. Revenu fixe auquel les revenus d'activité viennent s'ajouter, le revenu inconditionnel est déconnecté du temps de travail.

Ainsi, alors qu'un travailleur gagnant 2 000 € et décidant de passer à mi-temps verrait son salaire divisé par deux (1 000 €), le même travailleur, bénéficiant d'un revenu inconditionnel de 750 € (l'actuel seuil de pauvreté à 50% du revenu médian), ne subirait qu'une perte de revenu de 30% après un passage à mi-temps (de 2 750 € à 1 750 € avant impôt). Il bénéficierait donc d'une prime à la réduction du temps de travail. Une réduction du temps de travail plus souple, volontaire, qui permettrait finalement un partage de l'emploi.

Jouant sur ces trois leviers, le revenu inconditionnel doit permettre d'impulser une réduction durable du taux de chômage et un retour au plein emploi (tout ceux qui souhaitent travailler ont effectivement la possibilité de travailler).

III. Mais qui voudra encore travailler ?

Qui voudra encore travailler si l'on verse un revenu à tous sans condition ni contrepartie ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que le caractère « suffisant » du revenu inconditionnel implique précisément l'idée que son montant soit suffisamment élevé pour permettre à ses bénéficiaires de se passer durablement d'emploi ! Il s'agit d'ailleurs du principal critère qui permet de distinguer le revenu garanti que nous défendons, des projets concurrents émanant de la droite. Si une majorité de bénéficiaires décidaient de se « passer durablement d'emploi », comment s'assurer du financement du revenu inconditionnel ? Plus largement, on peut surtout s'interroger sur l'utilité d'une mesure qui viserait à garantir à chaque citoyen l'accès aux biens et services essentiels, mais qui, dans le même temps, désinciterait fortement les travailleurs à produire ces mêmes biens et services...

En imaginant qu'une baisse d'activité ait effectivement lieu, il est peut probable qu'elle soit immédiate, brutale, plongeant soudainement l'économie dans une crise profonde. En effet, *il existe une sorte d'inertie sociale qui rend une baisse significative de l'activité économique inconcevable à court terme*. Pour les individus qui feraient le choix d'arrêter de travailler ou de réduire fortement leur temps de travail, cela supposerait en effet une remise en cause totale de leur mode de vie, mais aussi de leur niveau de vie et de leur confort matériel. Une telle remise en cause prend du temps, un temps d'autant plus long que la plupart des ménages font aujourd'hui face à de nombreuses dépenses dites « contraintes », difficilement négociables à court terme (abonnements divers, loyers, crédits, etc.), et qui prennent une place croissante dans leur budget.

On peut cependant imaginer qu'avec le temps, les bénéficiaires d'un revenu inconditionnel finissent par questionner leur mode de vie et décident finalement de réduire leur temps de travail. Comment faire face à cette situation ? L'avantage, on l'a vu, est qu'une baisse soudaine est peu probable. Si une baisse devait avoir lieu, elle ne pourrait qu'être progressive, laissant ainsi le temps aux pouvoirs publics de réagir, aux entreprises de s'organiser, au marché du travail de s'ajuster, bref, à la société de s'adapter. En effet, plusieurs mécanismes pourraient être mis en œuvre pour obvier à toute baisse d'activité ou, du moins, en limiter les effets.

1. Supprimer des tâches

Si l'on craint que l'instauration d'un revenu inconditionnel n'entraîne une baisse du volume d'heures travaillées, il conviendrait avant toute chose d'adopter une approche réellement économique du temps de travail. N'existe-t-il pas des emplois dont on pourrait se passer ? N'y a-t-il pas des heures de travail dont on pourrait faire l'économie ? Pensons à la collecte des déchets par exemple. Au-delà de nos préoccupations écologiques légitimes, il serait plus que temps de réduire la masse de déchets à collecter et traiter afin d'épargner la peine des travailleurs chargés, en bout de chaîne, de leur ramassage et de leur recyclage. Du reste, est-il totalement aberrant d'imaginer que le versement d'un revenu inconditionnel puisse s'accompagner d'une responsabilisation des citoyens dans le traitement des ordures ménagères ? Une responsabilisation souhaitable d'un point de vue social, mais qui s'avèrerait de toute façon inéluctable si de moins en moins de travailleurs étaient prêts à réaliser ces tâches une fois un revenu inconditionnel en poche.

2. Partager les tâches

Outre la réduction du besoin de travail de la société par la remise en cause de son organisation, on peut également envisager d'autres mécanismes qui permettraient de faire face à l'éventuelle démission générale des travailleurs. On s'en doute, si certains emplois devaient effectivement être désertés, les plus dégradants ou les moins épanouissants seraient vraisemblablement les plus touchés. Or, si la forme pyramidale qu'adoptent aujourd'hui la plupart des entreprises garantit l'existence de quelques emplois stimulants, intéressants, voire épanouissants dans la moitié supérieure de la pyramide, elle implique surtout une myriade d'emplois dénués de tout intérêt à sa base, bien plus large...

C'est donc l'organisation des entreprises qu'il faut questionner ; et l'instauration d'un revenu inconditionnel nous y inviterait sans doute en nous encourageant à développer des structures coopératives et plus horizontales. Cela nous conduirait notamment à abandonner l'unique division du travail social pour lui substituer un plus juste partage des tâches afin que les travaux pénibles ne soient plus le lots des moins chanceux d'entre nous, mais aussi pour redonner du sens au travail, pour que nous puissions tous trouver un intérêt à nos emplois en participant également aux tâches les plus intéressantes et gratifiantes.

3. Revaloriser les tâches pénibles ou délaissées

En dernier ressort, on peut également s'en remettre à la logique marchande et à l'incitation financière pour que les offres d'emplois restantes - les emplois pénibles ou ingrats n'ayant pu

être supprimés ni partagés - finissent par trouver preneurs. Dans un premier temps, on pourrait en effet s'attendre à ce que le jeu de l'offre et de la demande entraîne, par un système d'enchère, une hausse de la rémunération des emplois délaissés. La pénibilité des tâches se trouverait ainsi mieux rétribuée qu'elle ne l'est aujourd'hui, et après tout ce ne serait que justice. Dans le même temps, et pour financer ces revalorisations salariales, on pourrait sans doute observer le phénomène inverse pour les emplois les plus intéressants, les plus gratifiants, les mieux payés et donc les plus prisés, qui seraient cette fois alloués suivant un système d'enchère hollandaise¹.

4. Partager le travail

Enfin, en admettant que tous les précédents dispositifs aient échoués à palier l'hypothétique baisse de l'offre de travail, un dernier mécanisme permettrait à l'État de s'assurer que la situation demeure sous contrôle. En effet, une baisse de l'activité économique due à une baisse de l'offre de travail, se traduirait automatiquement par une hausse de l'incitation à travailler. En effet, puisque le revenu inconditionnel serait financé par une fraction constante de la richesse économique créée, toute baisse de l'activité économique entraînerait une baisse proportionnelle du montant du revenu inconditionnel, ravivant ainsi l'incitation financière à travailler. Nous serions donc incités à travailler juste assez pour obtenir un revenu nous permettant de répondre à nos besoins ; et en travaillant de la

¹ Face à un trop grand nombre de candidats, on abaisse le salaire proposé jusqu'à ce que l'offre de travail s'aligne sur le nombre de postes à pourvoir.

sorte, nous contribuerions tous à produire les biens et services répondant aux besoins de la société.

Mais en fin de compte, même si une baisse d'activité se vérifiait, serait-ce vraiment grave ? Pourquoi s'inquiéter d'une éventuelle baisse de l'activité économique alors que nous produisons trop aujourd'hui ? Nous produisons et consommons beaucoup trop aujourd'hui d'un simple point de vue écologique, la chose est entendue. Mais nous consommons trop aussi d'un point de vue social. Autrement dit, nous vivons assurément au-dessus de nos moyens, mais nous vivons également bien au-dessus de nos besoins. D'ailleurs, si elle se vérifiait, la baisse d'activité serait sans doute la meilleure preuve de notre surproduction et de notre surconsommation. Cela signifierait en effet que les bénéficiaires du revenu inconditionnel auraient consenti à une baisse significative de leur niveau de vie en échange d'une augmentation appréciable de leur temps libre et de leur qualité de vie. Mais finalement, n'est-ce pas l'un des objectifs du revenu inconditionnel ?

Baptiste Mylondo

Revenu inconditionnel et revenu maximum acceptable : pour un espace écologique des revenus

Décroissance ≠
Objection de
croissance

Décroissance, n.f. : transition d'une société de croissance à une société d'a-croissance dans laquelle l'humanité retrouverait la capacité porteuse de son écosystème naturel, transition vers une société socialement juste, écologiquement responsable, humainement décente, politiquement démocratique. A condition que cette « transition » soit « volontaire », elle est la « décroissance ».

Décroissance =
décroissance des
inégalités

Si la décroissance veut prôner une soutenabilité autant écologique que sociale de cette transition, alors elle doit s'assurer que la décroissance ne s'opère pas au détriment des plus appauvris (auquel cas, elle ne serait que « récession »). L'instauration d'un revenu décent pour tous semble une condition nécessaire à l'avènement d'une décroissance des inégalités.

Ce que signifie
« revenu
inconditionnel »

Pour un « revenu inconditionnel »

Dotation, rente, allocation, dividende, revenu, salaire... Suivi des plus divers qualificatifs : universel, basique, garanti, social, territorial, suffisant, citoyen, inconditionnel... Et comme si ce n'était pas assez, s'y rajoute souvent un complément : existence, vie, citoyenneté, autonomie. Pourquoi adopter « revenu inconditionnel » ? Commençons par éliminer le complément, façon de signifier que chacun restera libre d'utiliser son revenu inconditionnel comme bon lui semblera. Pour le qualificatif, insistons sur la double inconditionnalité : de la naissance à la mort, sans aucune contrepartie. Ajoutons deux raisons pour préférer « inconditionnel » à « universel » ; 1/ l'universel peut être conditionnel : ainsi le vote à partir d'un certain âge ; 2/ L'inconditionnel n'est pas toujours universel : le montant du RI devra varier pour tenir compte de l'inégalité du monde. Reste la substance même de cette « belle revendication » : un « revenu » est ce qui revient. Le RI signifie donc que, dans une groupement - société, communauté - politique, ce que chaque membre apporte, quelle qu'elle soit la forme de son « utilité sociale », doit lui « revenir inconditionnellement ».

En quoi alors le revenu inconditionnel (RI) est-il un fil d'Ariane pour rentrer dans le labyrinthe de la transition ? Qu'est-ce qui, dans le RI, intéresse particulièrement les décroissants ?

Abolir le Travail et limiter le travail

C'est premièrement la rupture avec une centralité du travail, poumon d'une société de croissance. Le RI est un bon moyen d'atteindre un objectif clair : « garantir le revenu » pour « abolir le culte du travail »². Bien sûr, ce moyen présente quelque risque : celui de ne pas assez « désinciter » du travail. Certes, d'un côté, c'est toujours avec satisfaction que nous entendons la première objection jaillir quand nous exposons cette revendication d'un revenu déconnecté de tout travail : « Mais alors, plus personne ne voudra travailler ! ». Comment mieux reconnaître que le critère déterminant pour identifier le travail est la pénibilité. D'un autre côté, toutes les expérimentations de RI tendent à montrer que, même avec la garantie d'un revenu décent, les bénéficiaires continuent de travailler. Autrement dit, le RI serait une mesure nécessaire pour désinciter du travail, mais insuffisante.

Démarchandiser nos échanges

C'est deuxièmement la critique de l'argent, moyen d'échange généralisé d'une économie de croissance. C'est pourquoi les décroissants incluent dans le RI non seulement une part versée en monnaie « officielle » mais aussi une part de « gratuités » et une part versée en monnaie locale complémentaire (MLC) : ce qu'ils appellent la dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA). L'intérêt d'une part en MLC est triple : relocalisation, possibilité d'une « fonte » (aucun encouragement à la

Une monnaie locale, ce n'est pas de l'argent

Gourmandise des limites

spéculation) et « affectation » (certains biens, certains services chez certains prestataires liés éthiquement par une « convention »).

C'est troisièmement la critique de la course à l'illimitation (toujours moins pour certains, toujours plus pour d'autres), moteur de la croissance : c'est là qu'il ne faut pas envisager l'instauration d'un RI sans celle d'un revenu maximum acceptable (RMA). Tant pour poser la « question sociale » de la misère et des inégalités que la « question écologique » de la soutenabilité : comment une société dépourvue de limites pourrait-elle être une société juste, responsable et décente ?

Pour un revenu maximum acceptable

Mais alors comment articuler le revenu inconditionnel (RI) avec un revenu maximum acceptable (RMA) ? Comment envisager un « espace écologique »³ des revenus, défini par un plancher (le RI) et un plafond (le RMA) : pour le RMA, quel financement, quel objectif, quel fondement, quel montant, quelle faisabilité ?

Une revendication qui ne coûte rien

A la différence du RI, le financement ne devrait pas soulever de problème. Le RMA est une revendication non seulement qui ne coûte rien mais en plus qui fournirait une partie du financement du RI. Certes, sa mise en place supposerait une refonte radicale de la fiscalité : et pourquoi pas ? Ne manquerait pas dans ce cas d'apparaître l'objection de la « fuite des riches ».

² Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous*, Editions Utopia (2010) ; *Ne pas perdre sa vie à la gagner*, Editions du Croquant (2010).

³

<http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/positionsocietessoutenables.pdf>

La valeur ignorée des métiers

Mais que vaut cet argument si on pose vraiment la question de l'utilité sociale des riches : quelle est la valeur réelle des métiers ? A tous ceux qui nous expliqueraient doctement qu'un tel RMA ferait fuir les plus hauts salaires, il faudrait leur apprendre que ces « trop riches » ne rapportent rien à la société, et que c'est même le contraire⁴. Quand 1 euro du salaire d'un agent de nettoyage hospitalier produit plus de 10 euros de valeur sociale, pour le même euro gagné par un publicitaire, ce sont 11,50 euros qui sont détruits. Et pour un conseiller fiscal, le rendement monétaire atteint les - 47 ! Bon voyage !

(Re-)faire société : objectif commun du RI et du RMA

Pourquoi un RMA est-il souhaitable ? Du point de vue de l'objectif, il n'est pas très difficile d'articuler RI et RMA car il ne s'agit là que d'un choix politique. Le RI ne vise pas seulement à lutter contre la pauvreté ou contre le chômage, voire à « vaincre la pauvreté en maximisant l'emploi » mais il souhaite « abolir le culte du travail ». Le RMA peut-il partager le même objectif ? Il n'est pas évident de voir en quoi l'instauration d'un RMA favoriserait directement un tel objectif de désincitation au travail : on peut quand même espérer que le plafonnement des revenus libérerait les plus avides de l'obligation de se sentir incités à travailler toujours plus pour gagner toujours plus. C'est là que les plus ardents

4 Eilis Lawlor, Helen Kersley et Susan Steed, « A bit rich. Calculating the real value to society of different professions », New Economic Foundation, Londres, 2009 ; www.neweconomics.org ; <http://www.monde-diplomatique.fr/2010/03/RIMBERT/18923>

Ce qui est souhaitable (objectif) ≠ ce qui est juste (fondement)

défenseurs du « Travail » pourraient répliquer que le travail possède en soi une valeur, indépendamment du revenu qu'il peut procurer. Il n'y a donc peut-être pas d'effet direct à attendre du RMA sur cet objectif. Mais que l'effet ne soit pas direct, ne signifie pas qu'il n'y ait pas d'effet du tout ; c'est là qu'il est possible d'envisager un objectif commun au RI et au RMA : les deux sont des chemins vers d'autres mondes possibles, *chemin faisant*. Toutes les propositions programmatiques évoquées précédemment s'orientent ainsi vers une même ligne d'horizon : (re-)faire société. C'est dans le cadre d'un tel objectif commun que peut apparaître une première articulation entre RI et RMA : quand le RI déconnecte le revenu et le travail, il rompt avec la tradition smithienne du Travail comme source de la richesse, et du coup, le plafonnement du revenu laisse une place pour d'autres (sources de) richesses. Ce qui est valable pour les richesses doit pouvoir être vérifié pour la reconnaissance : ce qui doit être reconnu et valorisé socialement, c'est la participation de chacun à la communauté.

Si la fin justifiait les moyens alors la définition de l'objectif ferait l'économie de la recherche d'un « fondement ». Mais si l'on refuse un tel « utilitarisme », alors il faut savoir distinguer entre ce qui est juste (défini et construit rationnellement par le fondement) et ce qui est souhaitable (désiré et défini par la mise au clair d'un objectif). **Pourquoi est-il juste de souhaiter (re-)faire**

société en encadrant les revenus entre le plancher du RI et le plafond du RMA ?

Le RI est-il une « idée forte » ou une « idée passe-partout » ?

Avant de répondre explicitement à cette question du fondement, il n'est pas inutile d'en dégager un enjeu politique. Quand nous constatons à quel point la proposition d'un RI se retrouve sur tout l'échiquier politique⁵, que pouvons-nous en penser ? Le RI est-il une idée suffisamment forte pour transcender les clivages politiques ou bien est-il au contraire une idée assez faible pour supporter d'être récupérée par des formations politiques qui ne partagent rien ? Pour le dire autrement, à droite comme à gauche, l'objectif de « (re-)faire société » doit pouvoir faire consensus ; mais de quelle « société » s'agit-il ? C'est là que la réponse à la « question du fondement » repose sur une définition de la « société ».

C'est pour cette raison politique que nous écartons deux « fondements » souvent proposés pour légitimer le RI : le droit au travail et l'efficacité économique. Dans les deux cas, le RI n'apparaît finalement que comme une proposition « conjoncturelle » : ces deux justifications reposent sur des situations de fait, le chômage et l'inefficacité économique ; ce qui reviendrait, en cas de plein-emploi et d'efficacité économique retrouvés, à ne plus défendre l'instauration d'un RI.

5 D'Utopia, mouvement qui traverse le PS, EELG, le PG à Christine Boutin en passant par Dominique de Villepin, les variantes politiques du RI sont nombreuses.

Nous écartons aussi la justification « libérale » du RI comme outil d'une politique de redistribution fiscale et sociale ; dans son dernier ouvrage⁶, Pierre Rosanvallon adresse à celle-ci une critique forte : les politiques de justice redistributive, dont la forme dominante est l'égalité des chances, se fondent sur une théorie de la justice comme « théorie des inégalités légitimes ». On voit bien comment une proposition de RI pourrait alors se fondre dans une politique générale d'égalités des chances en vue de participer à une société essentiellement conçue comme un marché de concurrence entre ses membres.

Il ne semble donc pas que le principe de la redistribution, qui pourrait fonder le RI, puisse aussi fonder le RMA. Car le RMA pose la question du plafond alors qu'un principe de redistribution peut juste contribuer à une réduction des inégalités, ce qui n'est pas la même chose. Une fois un revenu décent garanti, une fois établi un principe de différence justifiant des « inégalités sociales et économiques » en se contentant a/ d'une juste égalité des chances et b/ de devoir « procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société »⁷, il n'y a plus de quoi justifier un plafonnement des revenus. Cette absence de « justifiabilité » révèle un véritable défi que doit affronter une défense du RMA : **au nom de quoi, le minimum réel et décent étant assuré,**

Même un principe de redistribution des richesses ne pourrait justifier un plafonnement des revenus

6 Pierre Rosanvallon, *La Société des égaux*, Seuil, Paris (2011).

7 John Rawls, *Libéralisme politique*, PUF Quadrige, Paris (2001), p.347.

faudrait-il empêcher ceux qui obtiennent plus que les autres de profiter de leurs revenus inégaux ?

Dit autrement, comment donc définir la société pour que RI et RMA soient des revendications non seulement souhaitables mais aussi justes ? En quoi est-il légitime de souhaiter construire une société socialement juste, écologiquement responsable, humainement décente et politiquement démocratique ?

Définir la société
comme un « espace
des communs »

Si nous refusons une définition de la société comme ensemble composé d'individus juxtaposés qui ignorent qu'ils vivent en société⁸, c'est pour proposer que la société soit définie, comme un « espace des communs », espace défini par un plancher et un plafond. Par exemple, s'il s'agit de tolérance : un « espace de tolérance » qui commence après le plancher de l'acceptable mais qui ne franchit pas le plafond de l'intolérable. Pour l'espace des revenus : c'est au-delà du *maximin* du RI et en-deçà du *minimax* du RMA que des discussions pourront avoir lieu pour d'abord se demander quel écart il faudrait défendre entre le montant du RI et celui du RMA ; puis toutes les autres perspectives politiques : gratuités, fiscalité, héritage, biens communs... Par la garantie d'une liberté personnelle, par la reconnaissance de la participation de tous à la production des richesses (égalité ?), par un droit aux expérimentations sociales et écologiques

8 « L'individu contemporain aurait en propre d'être le premier individu à vivre en ignorant qu'il vit en société », Marcel Gauchet, *La démocratie contre elle-même*, Tel, Paris (2002), p.254.

La société comme
« condition
humaine »

Les conditions
psychologiques de la
transition

minoritaires qui créent localement des contextes favorables à toutes ces « valeurs communes » qui permettront de (re-)faire société (solidarité ?), serait ainsi (re-)faite une société qui assume d'être aussi une communauté du vivre ensemble, du *buen vivir* ensemble, une société comme « bien commun »⁹ qu'il s'agit de construire, protéger, conserver, transmettre.

Tout cela serait souhaitable et juste, mais est-ce faisable ? Peut-on politiquement espérer que la double revendication du RI et du RMA puisse un jour devenir réalité par la « voie royale » ? Il semble plus raisonnable de compter sur des avancées par les « portes arrières ». En effet, comment espérer rendre audible¹⁰ le moindre appel à la sobriété, au « bien-vivre », au vivre en commun, *tant que* les inégalités sociales fourniront directement le contexte social et économique de situations¹¹ dans lesquelles sont préférés et favorisés l'envie, la rivalité, l'individualisme, l'affrontement, le

⁹ François Flahaut, *Où est passé le bien commun*, Mille et une nuits (2011).

¹⁰ Même si l'articulation avec le RI n'est pas faite, ce défi peut s'inscrire dans la lignée de l'article d'Hervé Kempf, Le revenu maximum, un levier pour le changement, publié par Mouvements, le 3 janvier 2011. <http://www.mouvements.info/Le-revenu-maximum-un-levier-pour.html>

¹¹ « Qu'est-ce qui favorise dans nos sociétés libérales, les progrès de l'égoïsme ou du désir de "réussir" au détriment de ses semblables ? C'est bien tout le contexte mis en place par la civilisation juridico-marchande », Jean-Claude Michéa, *La double pensée*, Champs essais (2008), p.25.

chacun-pour-soi, le laisser-faire, le mépris *plutôt que* la bienveillance, la coopération, la solidarité, la discussion, le partage, la démocratie générale, la décence ? Comment espérer que le RI devienne une revendication mobilisatrice, et pas seulement motivante, *tant que* les inégalités seront telles que les conditions psychologiques ne plaideront qu'en faveur d'une situation immobilisée quant à la « question sociale » ? Peut-on même parier que le RMA, puisse créer les conditions psychologiques favorables à l'instauration d'un RI ?

Pour un « espace écologique des communs »

Il semble donc enthousiasmant de lier ces « belles revendications », du RI et du RMA : ce sont les conditions nécessaires d'une décroissance des inégalités, au cœur d'une société redevenue « commune », d'une société définie comme « bien commun », comme « espace écologique des communs », encadrée par les revenus inconditionnel et maximum.

La société comme « bien collectif »

Quand bien même un plancher décent serait garanti par un RI, si dans le même temps est accepté que les revenus puissent crever le plafond d'un RMA, alors la société ne sera qu'une collection d'individualistes : mais difficilement un « bien collectif ».

Bien sûr, tout n'est pas réglé par une telle définition de la « société » - celle du (re-)faire société comme un « bien commun » - et il reste encore des difficultés à affronter et à discuter. En particulier toute une série de distinctions :

- Entre « résultat » et « résultante » afin de remettre l'individu à sa place dans la société et aussi de remettre la société à sa place dans l'individu : la « société » est un « bien » libre d'accès et non-rival dont la condition humaine est la « pluralité ». L'individu résulte de la société.
- Entre « motif » et « mobile ». Comment passer de la rhétorique des belles revendications à une transformation effective ?
- Entre « pauvreté » et « misère ». Celle-ci est le manque du nécessaire quand celle-là est le manque du superflu. Mais si la surconsommation de biens marchands est superflue, il est essentiel de ne priver personne des biens communs et des biens relationnels. En ce sens, le (re-)faire société du RI articulé au RMA n'est-il pas aussi une revendication pour une pauvreté volontaire ?

Michel Lepasant